



Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 067-216701003-20260320-C_D_07_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoir : /
Absent : /

L'an : **deux mille vingt-six**
Le : **20 mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane
SCHISSELÉ, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**
PRÉSENTS:
Stéphane SCHISSELÉ, Frédéric HERTZOG, Céline
DELAMARE, Bérénice BANNWARTH, Jean-François
BRISSONNET, Catherine BRUCKER, Caroline GILLIG,
Cédric LOTTMANN, Dominique MAETZ, Caroline MORIER,
Nicolas RITLENG

Délibération : C_D_07_2026 :

Installation du conseil municipal

La séance est ouverte par M. Stéphane SCHISSELÉ, maire sortant, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal ainsi qu'au public présent.

Il rappelle que cette séance a pour objet l'installation du nouveau conseil municipal et l'élection du maire et des adjoints, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Il présente brièvement le déroulement de la séance et confie la présidence au doyen d'âge, M. Jean François BRISSONNET (article L.2122-8 du CGT) jusqu'à l'élection du maire.

M. BRISSONNET procède à l'appel nominal des conseillers municipaux élus :

Mme BANNWARTH Bérénice

Mme BRUCKER Catherine

Mme DELAMARE Céline

Mme GILLIG Caroline

M HERTZOG Frédéric

M LOTTMANN Cédric

M MAETZ Dominique

Mme MORIER Caroline

M. RITLENG Nicolas

M SCHISSELÉ Stéphane

Il déclare officiellement le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Quorum atteint

Le conseil peut valablement délibérer.

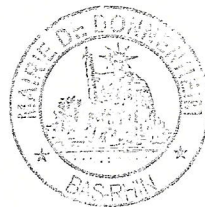
Résultat du vote : PRISE D'ACTE

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire sortant,
Stéphan SCHISSELE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

25/03/2026

ID : 067-216701003-20260320-C_D_08_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoir : /
Absent : /

L'an : **deux mille vingt-six**
Le : **20 mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane
SCHISSELE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

PRÉSENTS:

Stéphane SCHISSELE, Frédéric HERTZOG, Céline
DELAMARE, Bérénice BANNWARTH, Jean-François
BRISSONNET, Catherine BRUCKER, Caroline GILLIG,
Cédric LOTTMANN, Dominique MAETZ, Caroline MORIER,
Nicolas RITLENG

Délibération : C_D_08_2026 :

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DESIGNE

Monsieur Jean-Marc GISS secrétaire de la présente séance.

Résultat du vote : 11 voix POUR

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphane SCHISSELE

ip

Stephan SCHISSELE
MAIRE
25 mars 2026



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS



Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 067-216701003-20260320-C_D_09_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoir : /
Absent : /

L'an : **deux mille vingt-six**
Le : **20 mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan
SCHISSELE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

PRESENTS:

Stéphan SCHISSELE, Frédéric HERTZOG, Céline
DELAMARE, Bérénice BANNWARTH, Jean-François
BRISSONNET, Catherine BRUCKER, Caroline GILLIG,
Cédric LOTTMANN, Dominique MAETZ, Caroline MORIER,
Nicolas RITLENG

Délibération : C_D_09_2026 :

Election du Maire

M. Jean François BRISSONNET a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

• **3.1 Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs en la personne de Caroline GILLIG et Catherine BRUCKER.

Après un appel à candidature pour le poste de candidature, il est procédé au vote :
M. Stéphan SCHISSELE est candidat au poste de Maire.

• **3.2 Déroulement du tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

• **3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- b. Nombre de votants : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : 10
- f. Majorité absolue : 6

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	en chiffre	en toutes lettres
SCHISSELE Stéphan	10	dix

3.4. Proclamation de l'élection du maire

M Stéphan SCHISSELE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le 25/03/2026
ID : 067-216701003-20260320-C_D_10_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : /
Pouvoir : /
Absent : /

L'an : **deux mille vingt-six**
Le : **20 mars**
Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM
Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane
SCHISSELE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

PRESENTS:

Stéphane SCHISSELE, Frédéric HERTZOG, Céline
DELAMARE, Bérénice BANNWARTH, Jean-François
BRISSONNET, Catherine BRUCKER, Caroline GILLIG,
Cédric LOTTMANN, Dominique MAETZ, Caroline MORIER,
Nicolas RITLENG

Délibération : C_D_10_2026 :

Désignation du nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 2 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Résultat du vote : 11 voix POUR

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphane SCHISSELE

ip

Stephan SCHISSELE
MAIRE
25 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 067-216701003-20260320-C_D_11_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoir : /
Absent : /

L'an : **deux mille vingt-six**

Le : **20 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELÉ, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

PRESENTS:

Stéphane SCHISSELÉ, Frédéric HERTZOG, Céline DELAMARE, Bérénice BANNWARTH, Jean-François BRISSONNET, Catherine BRUCKER, Caroline GILLIG, Cédric LOTTMANN, Dominique MAETZ, Caroline MORIER, Nicolas RITLENG

Délibération : C_D_11_2026 :

Election des Adjoints au Maire au scrutin de liste

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 2 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

• **4.3. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : /
- b. Nombre de votants : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 11
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés : 10
- f. Majorité absolue : 6

LISTE NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	en chiffre	en toutes lettres
HERTZOG Frédéric – DELAMARE Céline	10	dix

• **4.4. Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M Stéphan SCHISSELE.

Sont ainsi élus adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- – 1^{er} adjoint : Frédéric HERTZOG
- – 2^{ème} adjointe : Céline DELAMARE

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphan SCHISSELE



Stephan SCHISSELE
MAIRE
25 mars 2026



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS





Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 067-216701003-20260320-C_D_12_2026-DE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne
COMMUNE DE DONNENHEIM

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoir : /
Absent : /

L'an : **deux mille vingt-six**

Le : **20 mars**

Le Conseil Municipal de la Commune de DONNENHEIM

Dûment convoqué, s'est réuni en session : ordinaire

A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHISSELE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

PRÉSENTS:

Stéphane SCHISSELE, Frédéric HERTZOG, Céline DELAMARE, Bérénice BANNWARTH, Jean-François BRISSONNET, Catherine BRUCKER, Caroline GILLIG, Cédric LOTTMANN, Dominique MAETZ, Caroline MORIER, Nicolas RITLENG

Délibération : C_D_12_2026 :

Lecture de la charte de l'élu

Le maire fait lecture aux membres du conseil municipal de la charte de l'élu et remet un exemplaire à chaque membre du conseil municipal.

Résultat du vote : PRISE D'ACTE

Fait et délibéré.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Stéphane SCHISSELE

ip

Stephane SCHISSELE
MAIRE
25 mars 2026



Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc GISS